

0470003Y

ACADEMIE DE BORDEAUX

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN BAPTISTE DE BAUDRE

5 ALLEE PIERRE POMAREDE

47916 AGEN CEDEX 9

Tel : 0553775600

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/05/2025

Réuni le : 15/05/2025

Sous la présidence de : David Silveira

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BOUDON :

Le conseil d'administration autorise la signature d'un contrat de maintenance des portails de l'établissement avec la société BOUDON. (Cf contrat joint au présent acte)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



BOUDON BGI
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
AUTOMATISMES - DOMOTIQUE

382 impasse Peyremail
Z.I. Peyremail Sud
47110 Sainte Livrade Sur Lot
Tél. : 05.53.01.34.84
Courriel : contact@boudonbgi.fr

CONTRAT D'ENTRETIEN AUTOMATISME

Entre les soussignés,

d'une part,

Nom : **Lycée Jean Baptiste De Baudre**
Adresse : 5 Allée Pierre Pomarède
47000 AGEN
Tel : 05 53 77 56 00

Ci-après désigné(e) par « le client »

et d'autre part,

L'entreprise : **SARL Boudon BGI**
Adresse : 382 impasse Peyremail
47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT
Tél : 05.53.01.34.84

Représenté (e) par : M. GRUELLES Benjamin
Agissant en qualité de : Gérant

ci-après désigné(e) par « le prestataire »

Année : 2025
Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET DU CONTRAT

- 1.1. Par le présent contrat, le client confie au prestataire, qui s’y engage, le contrôle et l’entretien préventif normal de **5 automatismes de motorisation de portail** désignées dans l’annexe 1 du présent contrat, selon état des lieux contradictoire mentionnant l’état de vétusté.
- 1.2. Toute modification de l’une des installations mentionnées en annexe 1 du présent contrat fera l’objet d’un avenant.

Article 2 – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

2.1. INTERVENTION CONTRACTUELLE D’ENTRETIEN :

2.1.1. Nature de l’intervention contractuelle d’entretien :

Le prestataire assurera **2 visites annuelles** de contrôle technique sur les installations désignées à l’article 1 et détaillées dans l’annexe 1.

Les visites seront effectuées par un personnel qualifié, et programmées de la façon suivante au cours de l’année :
à des dates choisies d’un commun accord, sachant qu’elles peuvent être réalisées lors d’une éventuelle intervention de dépannage à ces épisodes.

2.1.2. Nature des opérations techniques réalisées dans le cadre de l’intervention contractuelle :

L’intervention du prestataire comportera exclusivement les opérations désignées ci-dessous :

- Vérification et contrôle général du bon fonctionnement du matériel électrique et des sécurités avec relaying
- Vérification des crémaillères, photocellules, barres palpeuses et gyrophares
- Levée des éventuelles anomalies signalées par l’organisme de contrôle.

2.1.3 : Dépannage en dehors des visites annuelles prévues par le présent contrat :

Intervention du lundi au vendredi de 08:00 à 17:00 (hors weekend et jours fériés)	55 € de déplacement + 60€ de l’heure
Remplacement de matériel	Sur devis

Article 3- OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à mettre à la disposition du prestataire les moyens nécessaires à la bonne exécution de sa mission, et notamment le client s'engage à :

- Présenter au prestataire tous les renseignements techniques et notices propres à chaque automatisme, nécessaire à la bonne exécution du contrat,
- Permettre au prestataire le libre accès en toute sécurité aux installations
- Interdire l'accès aux installations à toute personne non habilitée,
- N'apporter aucune modification aux installations sans l'avoir notifié au prestataire,
- Faire assurer la mise en conformité des installations en fonction de l'évolution de la réglementation,
- Faire remédier à toute panne qui mettrait en cause le bon fonctionnement ultérieur du matériel.

Article 4- PRIX : REDEVANCE CONTRACTUELLE ET PAIEMENT

4.1. REDEVANCE CONTRACTUELLE ANNUELLE

Le montant forfaitaire est de :

➤ Euros HT :	1485,00 €
➤ TVA (20%) :	297,00 €
➤ Euros T.T.C. :	1782,00 €

Le présent contrat concerne 5 automatismes.

Article 5- DUREE, RENOUVELLEMENT

5.1. Le présent contrat prend effet le **01/01/2025**

Il est conclu pour une durée initiale de un an, soit jusqu'au **31/12/2025**

5.2. **A partir de cette date il sera renouvelable par tacite reconduction par période de 1 (un) an**, selon les modalités suivantes : Le prestataire informera le client par écrit, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite.

Article 6- RESILIATION

6.1. Dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas ses obligations nées du présent contrat, celui-ci pourrait être résilié de plein droit si la partie défaillante n'apportait pas remède à son manquement dans un délai de dix jours à compter de l'émission d'une mise en demeure par l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception rappelant la clause inobservée ou le manquement.

6.2. Notamment, le présent contrat pourra être résilié de plein droit dans les cas suivants :

- Non paiement d'une facture. Le contrat sera résilié après simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception restée sans effet après dix jours, à moins que le prestataire ne choisisse d'en suspendre l'exécution jusqu'au plein paiement de la facture.
- Intervention de personnes étrangères sans son accord préalable, lorsque cette intervention a une incidence sur l'objet du présent contrat.

6.3. Dans le cas où le contrat se trouverait résilié à l'initiative du client, à la suite d'un non respect par le prestataire de ses obligations contractuelles, ce dernier devra rembourser au client, dans le mois suivant la date de résiliation, la dernière redevance annuelle perçue au prorata des visites prévues et non encore effectuées.

Dans le cas où le contrat se trouverait résilié à l'initiative du prestataire, à la suite d'un non respect par le client de ses obligations contractuelles, la dernière redevance annuelle perçue restera acquise au prestataire.

6.4. La présente résiliation conventionnelle ne porte aucun préjudice à l'obtention par la voie judiciaire des dommages et intérêts que pourrait réclamer une partie du fait de l'inexécution de ses obligations de l'autre partie ci-après :

Le client reconnaît avoir reçu ce jour un exemplaire du présent contrat.

Etabli en double exemplaire chacun signé et daté séparément,

Le client

(faire précéder la date et la signature de la mention manuscrite « **lu et approuvé, bon pour accord** »)

Le prestataire

(faire précéder la date et la signature de la mention manuscrite « **lu et approuvé, bon pour acceptation du contrat** »)

*lu et approuvé,
Bon pour acceptation du contrat*

SARL BOUDON BGI
Electricité Générale

382 impasse Peyremail - ZU Peyremail Sud
47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT
Tél. : 05.53.01.34.84 - Email : contact@boudonbgi.fr
SIRET : 434 356 119 00075 - APE : 4321A

FORMULAIRE D'ANNULATION DE COMMANDE

A retourner complété et signé à l'adresse suivante :

SARL Boudon BGI
382 impasse Peyremail
47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT

Par lettre recommandée avec accusé de réception expédiée au plus tard le septième jour à compter du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi , un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Nature du service commandé : contrat d'entretien automastisme

Nom du client :

Adresses du client :

.....

Le :

Signature du client :

ANNEXE 1

LIEU	MOTORISATION	SYSTEME D'OUVERTURE
Portail Logements	Nice	<ul style="list-style-type: none">• 2 vantaux ouverture avec badge
Portail Industriel	Beninca	<ul style="list-style-type: none">• Coulissant suspendu• Ouverture Castel Interphonie + badge• Intratone téléphonie• Bip portail• Boucle magnétique
Portail Internat	Beninca	<ul style="list-style-type: none">• 2 vantaux ouverture avec badge• 1 portillon avec groom• Ouverture Castel Interphonie + badge• Intratone téléphonie• Boucle magnétique
Portail Cuisine	Beninca	<ul style="list-style-type: none">• Coulissant sur rail• Ouverture Castel Interphonie + badge• Boucle magnétique
Portail Verdun	Beninca	<ul style="list-style-type: none">• 2 vantaux• Ouverture Castel Interphonie• Intratone téléphonie• Boucle magnétique

En cas d'ajout de matériel supplémentaire, un contrat spécifique sera établi.